



Association “Stop 5G Mont-Vully”

Procès-verbal de l’assemblée constitutive du 11 avril 2022.

Présent(e)s : Claire-Lise Chervet; Corinne Laurent Pulver; Brigitte Hirschi Lizzola ; Tatjana Balzani-Dirren ; Monique Stadler Scheidegger ; Colette Nouis-Gavillet.

Excusé.es : Steve Goepfert, Lionel et Justine Renevey ; Fabien et Julie Richard; Josephine Lamprecht.

Lieu : Praz.

Ordre du jour possible de notre Assemblée du 11 avril 2022.

1. Salutations. Bienvenue à cette assemblée constitutive.
2. Lecture des propositions de statuts; corrections et approbation.
3. Constitution de l'Association.
4. Propositions et élections des membres du comité.
5. Suites à donner: discussions a) Ouverture de compte bancaire; droit de signature à deux pour l'Association. b) Courriers aux membres potentiels et donateurs. C) Suites officielles si les oppositions sont refusées.

1. Claire-Lise salue chacune et chacun pour cette assemblée constitutive. Les personnes présentes ainsi que Josephine Lamprecht seront considérées comme Membres fondateur/trices, constituant l'Association suite à la mise sur pied des statuts ce soir.

Brigitte remercie Claire-Lise pour l'organisation et son hospitalité, et pour le travail réalisé après notre discussion du 4 avril. La proposition de statuts de l'Association Stop 5G Mont-Vully de ce soir, a été complétée et simplifiée suite à la discussion avec la Glâne. Les passages des statuts, notamment les buts et moyens, qui nous semblent essentiels sont maintenant présents et à discuter. La nouvelle proposition a été soumise durant la semaine aux 8 personnes présentes le 4 avril.

2. La lecture complète des statuts aboutira ce soir à leur signature par les membres fondateurs, et à la constitution de l'Association.

Nous relisons les textes proposés, et réfléchissons ensemble au nom de l'Association Stop 5G Mont-Vully que nous approuvons ; à son aspect de territorialité (protection sur le territoire de la commune ; siège dans le canton de Fribourg ; conseil à d'autres associations pour transmission d'expérience). Nous constatons que cette formulation nous permet de venir en aide, dans la mesure de nos moyens, et sans objectif de réussite, au soutien des résidents de la commune qui le manifeste, pour leurs démarches à s'opposer aux antennes des type 5G (ou similaires) prévues ou à prévoir, ou dont le faisceau d'influence se trouve sur le périmètre de la commune MV (VD ; communes limitrophes).

La question de la cotisation mentionnée comme essentielle à toute association, pour ses frais d'administration, est approuvée. Nous pensons à une somme minimale (p.ex. Fr. 10.- ou supérieure) que les membres pourront payer. Les collectes de fonds (auprès de membres ou non-membres) pour les frais d'opposition officielle ou d'actions à mener, feront l'objet de réserve au Bilan.

Nous discutons aussi la responsabilité du comité ou des membres, se limitant aux avoirs de l'association. Une éventuelle dissolution si les buts ne peuvent être atteints, ou le sont, pourrait

advenir sur proposition du comité, et pourrait être avalisée à la majorité des membres présents. La fortune résiduelle irait à une association aux buts similaires.

3. Les statuts tels que signés sont adoptés à l'unanimité des personnes présentes avec acclamation.

Les personnes présentes ainsi que Joséphine et Steve, sont appelés à les signer.

4. Nous procédons à une élection pour un an des membres du comité. Les membres du comité peuvent être réélus lors d'AG annuelle. Il faudrait pouvoir compter sur 3 membres du comité, voire 5 au moins pour les actions à mener. Ils/elles seront désignés à la présidence, au secrétariat et à la caisse et comme membres adjoints.

Premier Comité proposé pour élection ; élection des vérificatrices des comptes :

Monique Stadler Scheidegger et Tatjana Balzani-Dirren sont élues comme vérificatrices des comptes ;

Claire-Lise Chervet accepte et est élue pour cette première année en tant que présidente ;

Brigitte Hirschi Lizzola accepte et est élue comme secrétaire ;

Corinne Laurent Pulver et Colette Nouïs sont élues comme membres adjointes.

Steve Goepfert, excusé ce soir, pourra si il l'accepte, prendre le poste de caissier ; l'ayant accepté, il est élu pour ce poste au comité.

5. Suites à donner : Claire-Lise contactera la banque Raiffeisen et aura une signature à deux, avec Steve pour la représentation de l'Association ; Brigitte fera le pv de l'Assemblée constitutive et créera un mail de référence de type : Stop5GMV@gmail.com.

Une fois ces démarches faites, et une référence IBAN créée, une publicité explicative éditée par le comité pourra être diffusée, tout d'abord auprès de la liste d'emails de personnes intéressées, les priant de devenir membre ; auprès de la population en général par différents canaux.

Nous aimerions susciter aussi la diffusion par la commune et pensons aux piliers publics ou sur leur site internet, ou lors de rencontres sur le thème auxquelles les autorités communales seront sensibilisées, invitées.

Nous pensons à une prochaine rencontre les lundi en soirée, pour avancement du dossier et se tenir au courant des oppositions en cours. Les dates restent à fixer.

La présidente clôt la séance à 21h50.

Pour le procès-verbal, Môtier-Vully, le 19 avril 2022/bhil.

Claire-Lise Chervet, présidente

Brigitte Hirschi Lizzola, secrétaire.